

Communiqué de Presse
Février 2026

Cosmétique : les défis réglementaires se relèvent à Paris les 1&2 avril

26^{ème} Congrès Réglementaire COSMED

Le 1er et 2 avril 2026, le Congrès COSMED réunira les experts de la réglementation cosmétique pour analyser et anticiper les évolutions réglementaires et normatives qui détermineront la compétitivité du secteur dans les mois à venir.

Rendez-vous incontournable des spécialistes des affaires réglementaires, des directions conformité et des décideurs, l'événement accueillera 400 professionnels venus décrypter les nouveaux cadres réglementaires, partager leurs retours d'expérience et identifier les leviers d'adaptation. Ce Congrès Réglementaire est un observatoire incontournable des transformations réglementaires impactant durablement les entreprises de la filière.

Quand la réglementation devient un enjeu stratégique

De l'ANSES à la Commission européenne, en passant par la DGCCRF, l'ARPP ou encore la Direction Générale des Douanes, l'ensemble des autorités de contrôle seront présentes pour dialoguer directement avec les industriels. Une configuration rare qui témoigne de l'importance croissante des questions réglementaires dans un secteur pesant plusieurs milliards d'euros.

« *Les entreprises cosmétiques doivent aujourd'hui naviguer dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, entre contraintes européennes renforcées et exigences internationales divergentes* », explique-t-on chez COSMED, première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques en France.

Au-delà des interventions des autorités, le congrès abordera les problématiques quotidiennes des industriels avec des analyses d'experts sur la maîtrise de l'analyse de risque dans les Bonnes Pratiques de Fabrication, la sécurisation des allégations environnementales face à un cadre juridique renforcé, et un panorama des retours d'inspections internationales. Un programme opérationnel pour transformer les contraintes réglementaires en leviers de compétitivité.

Les PFAS au cœur d'une table ronde

Depuis le 1er janvier 2026, date d'entrée en vigueur de la loi française encadrant les PFAS, l'ensemble du secteur cosmétique est concerné. Ce texte fixe désormais des seuils de concentration à respecter dans les produits cosmétiques, qu'il s'agisse de PFAS ajoutés intentionnellement ou de traces non intentionnelles issues des eaux de process, des procédés de fabrication, des emballages ou encore des matières premières.

Dans ce nouveau cadre réglementaire, une table ronde réunira l'ensemble des parties prenantes, législateur, fabricants, laboratoires d'analyse, fournisseurs d'emballages et d'ingrédients, afin d'apporter des réponses concrètes aux interrogations de la profession : comment identifier et quantifier les PFAS dans les formules ? Quels protocoles analytiques privilégier ? Quelles bonnes pratiques mettre en œuvre à chaque étape de la chaîne de valeur ? Quels dispositifs ont d'ores et déjà été déployés pour garantir la conformité ?

L'international en ligne de mire

En 2025, la cosmétique demeure le deuxième secteur exportateur français ; en 25 ans Les exportations françaises ont bondi de 7 à 22,4 milliards d'euros même si on constate un ralentissement sur la dernière année. Face à la mondialisation des marchés, le congrès consacrera plusieurs sessions aux opportunités et contraintes réglementaires et douanières dans des marchés stratégiques : Chine, États-Unis, Moyen-Orient : trois géants aux exigences spécifiques qui nécessitent une expertise pointue. La présence de l'autorité la Communauté Andine et de l'Association japonaise JCIA élargira encore le spectre géographique des échanges.

📌 Inscriptions et programme détaillé disponibles sur : www.cosmed.fr

A propos de COSMED :

*COSMED est la première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques françaises fédérant 1000 entreprises adhérentes. Elle défend les intérêts des TPE-PME et ETI par des contributions réglementaires et scientifiques qui sont reconnus internationalement. Elle établit également un dialogue régulier entre le secteur cosmétique et les ministères, les parlementaires et les institutionnels en Région. **En 2025, Cosmed est reconnue par le Ministère du Travail, organisation patronale représentative de la filière cosmétique dans la Convention Collective des Industries Chimiques (IDCC44).***

COSMED est aujourd'hui le premier écosystème du secteur cosmétique et contribue au développement des entreprises par la mise à disposition de services mutualisés : veille réglementaire cosmétique 120 pays, délivrance de Certificats de Vente Libre, accompagnement des entreprises sur les salons à l'international, formation professionnelle, groupement d'achats, accompagnement à la transition environnementale, organisation de congrès. Avec ses 7 Cosmetopôles, Cosmed favorise le rapprochement entre les entreprises et leur écosystème régional (universités, pôles de compétitivité, agence de développement et élu régionaux).

Votre contact Presse : Gaëlle Stévant Le Franc - 06 43 95 92 44 - gaelle@imagypress.com